

Lyon, le 08 avril 2011

Christiane RIBAT  
Marie-Pierre SAUVE  
Véronique MONMARON  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement des LP  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
des LPP  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
des CFA



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

**Rectorat**  
Inspection de l'Éducation Nationale  
Enseignement Technique

**Objet :** Les enseignements de l'Économie-Gestion en baccalauréats professionnels du secteur de la production

Secrétariat des I.E.N.

Téléphone : 04.72.80.60.44  
Télécopie : 04.72.80.60.53  
Mél : ien@ac-lyon.fr

Affaire suivie par :  
[Chridtiane.ribat@ac-lyon.fr](mailto:Chridtiane.ribat@ac-lyon.fr)  
[Marie-pierre.sauve@ac-lyon.fr](mailto:Marie-pierre.sauve@ac-lyon.fr)  
[Veronique.monmaron@ac-lyon.fr](mailto:Veronique.monmaron@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

Madame, Monsieur

Le nouveau programme d'Économie-Gestion dans les secteurs de la production est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2009 dans tous les lycées professionnels. Il permet de développer des connaissances et des compétences dans le domaine économique, juridique et social, indispensables à l'exercice du métier vers lequel se destinent les élèves des sections industriels.

Pour ce faire, **84 heures d'enseignement dévolues à l'économie-gestion** (grille n°1 publiée au BO spécial n°2 du 19 février 2009) **sont assurées par un enseignant d'économie-gestion**. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la spécialité pour donner du sens à son enseignement et ancrer ses pratiques pédagogiques au cœur du métier.

**Ces 84 heures prévues globalement pour toute la durée du cycle de formation peuvent être réparties différemment en fonction du projet de l'établissement.** Elles peuvent être réparties de la façon suivante :

Exemples	Année 1	Année 2	Année 3	Total
1	1h hebdomadaire	1h hebdomadaire	1h hebdomadaire	84h
2	/	1,5h hebdomadaire	1,5h hebdomadaire	84h
3	/	2h hebdomadaire	1h hebdomadaire	84h
4	/	1h hebdomadaire	2h hebdomadaire	84h
5	2h/quinzaine	2h/quinzaine	2h/quinzaine	84h
...	.....	.....	.....	84h

**En tout état de cause, nous nous permettons d'insister sur le nombre d'heures dévolues à cet enseignement. En effet, la nouvelle certification de cet enseignement, applicable dès la rentrée 2009 (1ère session 2012) dans tous les baccalauréats industriels rénovés ne peut-être que mis en œuvre par un enseignant d'Économie-Gestion qui en assure la certification en cours de formation (CCF) (BO n°20 du 20 mai 2010) sous la responsabilité du chef d'établissement.**

Nous vous remercions pour votre vigilance dans l'intérêt de la formation des élèves.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Les inspecteurs Économie-Gestion